

DIRECTION DE LA CONSTRUCTION
ET DE L'AMENAGEMENT

Cellule Travaux Immobiliers/Papeete

COMMUNE DE

A T T E S T A T I O N
D'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX EN CONFORMITÉ

Je soussigné,
domicilié à
Commune
Commune associée
B.P. Tél.

agissant en qualité de :

- Titulaire du permis de construire
 Architecte
 Entrepreneur
 Mandataire habilité de

atteste que les travaux autorisés par Décision

N° du

Concernant

dans la Commune (associée) de

ont été exécutés conformément aux plans autorisés, aux règlements applicables et aux prescriptions annexées à ce permis, et demande la délivrance du certificat de conformité prévu par la réglementation.

Fait à

le

Signature

!! Conformément au code de l'aménagement :

Article A.114-40 : La déclaration d'achèvement des travaux est déposée à la mairie et il en est délivré récépissé.

Article A.114-41 : Le maire transmet, dès réception, la déclaration d'achèvement des travaux au directeur de la construction